

2013



Rapport annuel
du Conseil d'Etat

Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport,
chacun peut trouver des compléments d'information
sur le site internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse www.vd.ch

Production : Bureau d'information
et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)
Impression : CADEV

Sommaire

Rapport annuel 2013

Sécurité et environnement	5
Formation, jeunesse et culture	6
Intérieur	7
Santé et action sociale	8
Economie et sport	9
Infrastructures et ressources humaines	10
Finances et relations extérieures	11
Ordre judiciaire vaudois et Ministère public	12
Agenda 21	13

Rapport sur les comptes 2013 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	15
Comptes de fonctionnement	17
Ecart entre le budget voté et les comptes	18
Ecart entre les comptes 2013 et les comptes 2012	21
Analyse du bilan au 31 décembre 2013	24
Lexique	27
Sigles et abréviations	28

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2013



Le Conseil d'Etat dans les vignes à Grandvaux. Le contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux III » a été développé par le Conseil d'Etat, soutenu par le Grand Conseil et adopté par le peuple vaudois en votation populaire le 18 mai 2014.

*De gauche à droite :
(selon les dénominations des départements en 2013)*

Nuria Gorrite (Infrastructures et ressources humaines);

Anne-Catherine Lyon (Formation, jeunesse et culture);

Béatrice Métraux (Intérieur);

Pierre-Yves Maillard (président, Santé et action sociale);

Jacqueline de Quattro (Sécurité et environnement);

Philippe Leuba (Economie et sport);

Pascal Broulis (Finances et relations extérieures).

Avant-propos

Après avoir défini son cap et ses priorités au début de la législature en cours, en 2012, le Conseil d'Etat vaudois a posé, en 2013, plusieurs jalons dans la réalisation de ses objectifs : projets d'agglomération retenus par la Confédération pour un co-financement, développement de l'infrastructure et matériel roulant sur le réseau régional privé de transport public, création de nouvelles places de détention, loi sur l'énergie, renforcement du soutien financier à l'accueil de jour de la petite enfance, soutien à l'innovation ou encore mise en œuvre du système scolaire choisi par les citoyens (LEO) sont autant de concrétisations affectant directement la vie des Vaudoises et des Vaudois.

Pour la présidence du Conseil d'Etat, en conformité avec la Constitution qui lui donne un rôle de garant de la cohérence et de l'efficacité du gouvernement, l'année 2013 a fourni l'occasion d'apporter un appui institutionnel et politique à l'aboutissement de dossiers importants et déployant des effets à long terme comme l'accord financier avec les communes et la réforme de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV).

Le premier a permis de régler nombre de points d'intérêt pour les communes et le canton, se soldant par un effet escompté de quelque 752 millions de francs au bénéfice des communes entre 2013 et 2020. Le second a conduit, grâce à un accord entre le Conseil d'Etat et la Fédération des syndicats de fonctionnaires, puis au soutien du Grand Conseil, à la recapitalisation de la Caisse à hauteur de 1,4 milliard de francs, lui permettant d'une part de rester en capitalisation partielle et d'autre part d'atteindre les exigences prévues par le droit fédéral (80 % de taux de couverture en 2052). Dans un autre domaine, la réorganisation ayant conduit à la création du Département des institutions et de la sécurité d'une part et du Département du territoire et de l'environnement d'autre part contribue au renforcement de la cohérence de l'activité gouvernementale.

La bonne santé économique du canton, la maîtrise des charges ainsi que la santé financière du canton, matérialisée par la notation AAA de l'agence Standard&Poor's, permettent au canton d'envisager de telles perspectives. Les marges financières existantes à la fin 2013 ont également permis au Conseil d'Etat d'anticiper le financement comptable de la recapitalisation de la Caisse de pension et d'envisager la manière d'absorber les réformes fiscales à venir (réforme de l'imposition des entreprises 3), tout en prévoyant des mesures renforçant le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens de ce canton.

En 2014, le Conseil d'Etat continuera à préparer l'avenir du canton, en s'efforçant de trouver avec d'autres (institutions, partenaires et population), les solutions à la fois praticables et durables au profit de la collectivité vaudoise.

Pierre-Yves Maillard
Président du Conseil d'Etat

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Sécurité

En février, le Canton de Vaud se dote de directives immédiatement applicables pour lutter contre l'augmentation des stationnements illicites des gens du voyage. Ces directives permettent de coordonner l'action des autorités et, au besoin, d'aboutir à l'évacuation ou à la dénonciation des infractions constatées lors de ces séjours. Grâce à la fermeté des autorités, la situation a été calme en 2013. Moins d'une dizaine de tentatives d'occupations illégales de terrain ont été recensées, contre près d'une centaine en 2012.

Le 25 avril, le Conseil cantonal de sécurité a annoncé la mise en place d'un code de déontologie commun à tous les policiers et policières du canton de Vaud. L'instauration de ce code leur permet de réaffirmer leur volonté de mettre leur savoir être et savoir-faire au service du citoyen. Les dispositions du code seront effectives au 1^{er} mars 2014.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, la police coordonnée se déploie avec succès dans tout le canton depuis lors. Elle favorise une collaboration étroite entre la police cantonale et les polices communales et intercommunales. Elle a pour avantage de garder une police de proximité, mais sous un commandement unifié qui permet un redéploiement plus efficace des forces de police dans tout le canton.

Le Grand Conseil adopte, en septembre, le Concordat intercantonal instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Ces mesures doivent rendre plus difficile l'accès des fauteurs de troubles aux stades.

Les autorités françaises et suisses tirent un bilan positif du déroulement de l'exercice Trano 13 simulant un accident de train dans le tunnel du Mont d'Or, reliant Vallorbe à Longevilles, qui s'est déroulé dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre. Il a permis d'évaluer les procédures d'alarme et la coordination franco-suisse à des échelons stratégiques, opérationnels et tactiques.

Reddition volontaire d'armes

Mise sur pied au début de l'année, l'opération «Vercingétorix» visait à créer les conditions favorables à la reddition volontaire d'armes, privées ou démilitarisées, devenues indésirables. Le bilan de ces collectes s'est révélé très réjouissant avec un total de 1015 armes comptabilisées et près de 350 kg de munitions, sans compter les armes blanches rapportées en même temps à fin décembre. L'ensemble de cet arsenal collecté est détruit.

Energie

En mai, le Conseil d'Etat a adopté une planification directrice éolienne. Dix-neuf sites ont été retenus dans le canton, dont quatre sous conditions. Cette planification permet aux porteurs de projet de mettre leurs plans d'affectation à l'enquête. Plus d'un quart de la consommation cantonale actuelle pourrait, à terme, et pour autant que tous les projets puissent être réalisés, être assurée par l'énergie éolienne dans le canton de Vaud, soit notre pourcentage de dépendance au nucléaire.

Le Grand Conseil a très largement adopté, le 29 octobre, la révision de la loi sur l'énergie. Cette révision est en parfaite cohérence avec la stratégie énergétique 2050 dévoilée par la Confédération. Le nouveau texte se veut un outil volontariste axé, d'une part, sur l'efficacité énergétique et, d'autre part, sur l'encouragement aux énergies renouvelables. Les différentes mesures proposées doivent permettre au canton d'anticiper la transition énergétique dictée par la sortie du nucléaire.

Environnement

Les mesures prises ces dernières années pour lutter contre les dangers naturels dans le canton de Vaud portent leurs fruits. Le 9 septembre, les résultats réjouissants des concepts de protection contre les crues ont été présentés à la presse. C'est notamment le cas des travaux d'ouvrages effectués dans les communes de Villeneuve (Pissot, Tinières, Eau Froide), Roche (Eau Froide) ou encore Yverne (Torrent d'Yverne), qui ont permis d'éviter des dégâts majeurs suite aux fortes précipitations du 29 juillet.

Affaires vétérinaires

Fin novembre, le Grand Conseil a plébiscité une modification de la loi sur la police des chiens, après trois séances de débat. Il s'agit avant tout d'une amélioration de la sécurité publique dans le domaine des chiens. La loi introduit de nouvelles mesures sécuritaires dans les lieux publics ou les manifestations. Ainsi, la tenue en laisse courte est exigée pour tous les chiens, toutes races confondues, uniquement dans les lieux publics confinés, c'est-à-dire les bâtiments ouverts au public, les transports publics, les espaces où se trouvent principalement des enfants ainsi que lors de manifestations publiques. Cette mesure simple, peu coûteuse et respectueuse du droit des animaux doit permettre d'éviter des accidents par morsures.

Organisation

Le 1^{er} janvier, la Direction générale de l'environnement est officiellement opérationnelle. Cette nouvelle entité réunit le Service des eaux, sols et assainissement, le Service des forêts, de la faune et de la nature, le Service de l'environnement et de l'énergie ainsi que l'Unité des dangers naturels.

DFJC

Département
de la formation,
de la jeunesse
et de la culture

Loi sur l'enseignement obligatoire

L'école est désormais obligatoire dès quatre ans révolus au 31 juillet et dure onze ans. La rentrée scolaire d'août a vu l'entrée en vigueur complète de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), dont certaines dispositions avaient déjà été mises en oeuvre lors de la précédente année scolaire. Seuls les élèves qui débutaient l'une des deux dernières années de leur scolarité obligatoire restent soumis à l'ancienne loi scolaire pour la fin de leur parcours d'écolier; certaines dispositions de la nouvelle loi leur sont néanmoins ouvertes.

Principal changement de la nouvelle loi: deux voies au lieu de trois au niveau de la scolarité secondaire. Les élèves sont désormais orientés soit en voie pré-gymnasiale, équivalente à l'ancienne voie secondaire de baccalauréat, ou en voie générale, dans laquelle un enseignement à niveaux est dispensé en français, en mathématiques et en allemand. 44 % des élèves ont été orientés en voie pré-gymnasiale et 56 % en voie générale.

Corrélat à la mise en oeuvre de la LEO, un nouveau cadre général de l'évaluation est également entré en vigueur. Ce texte, équivalent à une directive, a pour rôle de définir l'ensemble des procédures à suivre en matière d'évaluation et de fixer les conditions à la base des décisions qui jalonnent le parcours scolaire des élèves.

Soutiens et appuis à la formation

Les derniers travaux relatifs au projet de loi sur la pédagogie spécialisée ont été conduits durant l'année. Transmis au Grand Conseil, ce nouveau texte répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du système de formation du canton,

scolarité obligatoire et postobligatoire. Il consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années. Il renouvelle et précise l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Il réaffirme la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et ceux de pédagogie spécialisée (institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

Maturités spécialisées

La Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique a accordé la reconnaissance au plan suisse des certificats de maturités spécialisées en arts visuels, en musique, en santé et travail social et en orientation pédagogie. Cette reconnaissance marque l'aboutissement d'un travail de plusieurs années.

Enseignement professionnel

La rentrée d'août a notamment été marquée par les problèmes architecturaux du bâtiment principal de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne. L'utilisation de ce bâtiment a dû être suspendue avec effet immédiat, et des solutions ont dû être trouvées pour quelque 1750 apprentis afin qu'ils puissent suivre leurs cours. Le bâtiment a rouvert ses portes après les vacances d'automne.

Les défis de la croissance

La croissance démographique continue du canton ainsi que l'attractivité de son enseignement tertiaire ont pour conséquence une série de projets liés aux infrastructures à disposition. L'année a

ainsi vu l'inauguration d'un nouveau bâtiment pour l'Université de Lausanne – Géopolis – ainsi que l'obtention d'un crédit d'étude pour une éventuelle extension de la bibliothèque.

La Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) a également vu la conclusion des travaux d'extension et de réhabilitation. Les nouveaux espaces ont été inaugurés le 10 octobre.

La Haute école de santé Vaud (HESAV) a aussi des perspectives nouvelles avec les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne polyclinique de la rue César-Roux 19. La mise en service du bâtiment est prévue pour la rentrée 2014.

Ensuite de l'octroi du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil en 2011, la plus grande partie des travaux de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a pu être terminée en 2013. La fin des travaux est prévue début 2014.

Culture, lien vivant

Le Canton étant invité à la foire de Zoug, le patrimoine vaudois en matière de Beaux-arts, cinéma et musique a été mis à l'honneur grâce à l'approche d'institutions culturelles zougaises intéressées à collaborer.

Les travaux relatifs à l'élaboration du futur Pôle muséal se sont poursuivis avec la préparation de trois décrets financiers portant sur le crédit d'ouvrage du nouveau Musée cantonal des Beaux-arts (mcb-a), y compris l'aménagement de 14 000 m², sur les études relatives à la phase 2 du Pôle muséal (mudac et Musée de l'Elysée), ainsi que sur les études liées à l'avenir du Palais de Rumine. Un projet de loi cadrant la création d'une fondation de droit public pour le mcb-a, dont le but est l'exploitation du musée et son positionnement sur la scène culturelle a été préparé.

DINT

Département
de l'intérieur

Domaine pénitentiaire

Confronté au problème de la surpopulation carcérale, le Service pénitentiaire a agi sur trois axes : création de places de détention ; collaboration extracantonale ; coordination avec ses partenaires de la chaîne pénale. Des Assises de la chaîne pénale se sont tenues en juin, à la suite de plusieurs évènements. Elles ont incontestablement marqué les esprits et permis d'ouvrir le dialogue et la collaboration. Une des propositions des Assises sera mise en oeuvre rapidement par le Conseil d'Etat. Elle consiste à réunir les acteurs concernés au sein d'un même département. Le meurtre de Marie près de Payerne, celui d'Adeline à Genève, ont provoqué des remises en question importantes et justifiées des autorités pénitentiaires et politiques, avec notamment le réexamen de toutes les longues peines privatives de liberté et un moratoire de trois mois sur l'ensemble des élargissements de peines pour les personnes ayant commis des crimes de sang ou à connotation sexuelle.

Parallèlement, 81 nouvelles places de détention avant jugement ont été créées à la prison de la Croisée à Orbe entre mai et juillet. Construites en un temps record, ces cellules s'avèrent toutefois insuffisantes pour résorber la surpopulation carcérale. Un pas supplémentaire sera réalisé en 2014 avec l'ouverture de 80 nouvelles places en exécution de peine à la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe. L'établissement concordataire de détention pour mineurs « Aux Léchaies », premier établissement du genre en Suisse romande, a, lui, été inauguré en décembre. Il accueillera les premiers jeunes dès le printemps 2014. Dans son plan des investissements 2014-2018, le Conseil d'Etat a prévu d'octroyer 100 millions de francs au Service pénitentiaire. La répartition de cette somme, destinée aux infrastructures pénitentiaires,

fera l'objet d'une planification détaillée durant le premier trimestre 2014.

Dématérialisation des archives

Le 12 mars 2013 le Grand Conseil vote un crédit de 1,63 millions qui permettra de financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation de documents historiques menacés. Cette décision permet notamment l'implantation d'un pôle numérique aux Archives cantonales. Sous le titre « Vaud vu du ciel 1930-1960 », l'exposition annuelle de l'institution a été appréciée des visiteurs du site de Chavannes.

Tutelles et curatelles

L'entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'adulte le 1^{er} janvier a impliqué des changements importants dans l'organisation et le fonctionnement de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). L'étape de mise en oeuvre s'est bien déroulée. Un enjeu majeur attend l'OCTP en 2014. Au printemps, le « oui » des deux commissions des affaires juridiques des Chambres fédérales à l'initiative parlementaire fédérale Schwaab, visant à supprimer l'obligation pour un curateur privé d'accepter un mandat de curatelle, annonce un changement de politique pour l'office et le canton de Vaud, seul à appliquer cette obligation. Une étude a donc été menée avec le DSAS et l'OJV, en vue de préparer ce changement. Elle sera présentée au premier trimestre 2014 au Conseil d'Etat.

Développement territorial

Le projet de 3^e adaptation du Plan directeur cantonal a été lancé, de même que les travaux préparatoires de la prochaine

adaptation majeure – la mise en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée. Trois des cinq projets d'agglomérations vaudoises ont été retenus par la Confédération pour un cofinancement. Le PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges) a même reçu la meilleure notation en termes d'utilité des mesures prévues, parmi 41 projets déposés. Le Conseil d'Etat a demandé l'intégration des projets Rivelac et Chablais Agglo à la liste bénéficiant d'un cofinancement fédéral en matière de trafic d'agglomération.

Le Conseil d'Etat a accepté à l'unanimité le contre-projet direct à l'initiative populaire cantonale « Sauver Lavaux III », qui sera proposée en votation populaire en mai 2014. Parallèlement, des guides et directives, destinés à accélérer le traitement des demandes des communes par les différents services de l'Etat et à aider les communes dans leurs démarches ont été émis.

Communes

Evènement marquant : l'accord financier passé en juin entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises, avec la clé 750 millions de francs en faveur des communes entre 2013 et 2020.

Organisation

Le Service des communes et du logement a été institué le 1^{er} mars. Il regroupe d'une part les missions et ressources de l'ancien Service des communes et des relations institutionnelles, exceptées les relations avec les communautés religieuses transférées au Secrétariat général et, d'autre part, les missions et ressources de l'Unité logement, devenue Division logement. Le 1^{er} mars toujours, le Conseil d'Etat nomme un délégué au logement.

DSAS

Département de la santé
et de l'action sociale

Des soins centrés sur le patient

Le Conseil d'Etat a présenté son rapport sur la politique sanitaire 2013-2017 et le plan stratégique du CHUV 2014-2018. Pour faire face aux défis actuels dans la santé et au vieillissement de la population, le gouvernement propose un ensemble de mesures opérationnelles qui s'inscrivent dans le cadre de son programme de législation et de la planification financière. L'accent sera mis sur le renforcement de la première ligne de soins et sur la prévention des maladies. La vocation académique du CHUV sera renforcée.

Dossier informatisé du patient

Lancé en 2008 avec l'acquisition d'un logiciel par le CHUV et les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois, le projet du dossier patient informatisé s'est progressivement déployé au sein de ces institutions. Il remplacera le papier dans tous ces hôpitaux publics du canton et permettra de mieux assurer la continuité de la prise en charge du patient tout au long de son parcours de soin.

Financement hospitalier

Le Service de la santé publique a proposé un nouveau modèle de financement hospitalier à ses partenaires de la Fédération des hôpitaux vaudois, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014. Avec la révision de la LAMal en 2012, une structure tarifaire unique a été introduite au plan national pour les hospitalisations somatiques aiguës. La part cantonale du financement des prestations hospitalières est passée de 52 à 55 %.

Hôpital intercantonal de la Broye

Les Grands conseils vaudois et fribourgeois ont ratifié une nouvelle convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Donner à l'hôpital le statut juridique d'établissement autonome de droit public permet aux deux cantons de renforcer l'unité de l'institution. L'Hôpital fribourgeois et l'Hôpital Riviera-Chablais bénéficient d'ailleurs de la même forme juridique.

Modernisation des EMS

Le Conseil d'Etat a adopté un programme intentionnel d'investissements dans le cadre de son programme de modernisation des établissements médico-sociaux jusqu'en 2017. Il porte sur la mise à disposition de lits supplémentaires d'hébergement de long et court séjours, indispensables à la couverture des besoins. Il propose aussi une augmentation de capacité des structures d'accompagnement médico-sociales ainsi que la modernisation du réseau. Les effets financiers de ce programme sont de 36 millions de francs. Durant l'année, 67 lits d'EMS ont été créés.

Transformation du bloc opérateur du CHUV

Un crédit d'investissement de 105 millions a été accordé pour les transformations lourdes du bloc opératoire principal du CHUV et la création d'une structure préfabriquée permettant de maintenir l'activité durant les travaux. 11 000 interventions ont lieu chaque année dans les 19 salles du bloc opératoire.

Evolution du Revenu d'insertion

Les différentes mesures mises en œuvre ces dernières années ont permis un ralentissement de la croissance du nombre de dossiers. De 8,8 % en 2012, elle a pu être réduite à 3,6 % en 2013.

Mesures d'insertion sociale

En 2013, le catalogue des mesures d'insertion sociale se composait de 52 mesures pour 5528 contrats octroyés. L'expérience des dernières années a démontré qu'environ 50 % des bénéficiaires des mesures dites socio-professionnelles et de celles destinées aux jeunes adultes trouvent un emploi ou une formation à l'issue de celles-ci.

Insertion des jeunes adultes (FORJAD)

Le programme FORJAD permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenus durant toute la durée de celle-ci. Depuis 2006, 545 jeunes ont obtenu leur diplôme; 270 ont été inscrits pour la volée 2013-2014. Compte tenu de ces résultats, le Conseil d'Etat a validé en décembre le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD).

Soutien aux proches aidants

La campagne de sensibilisation s'est poursuivie avec une exposition itinérante. Le 30 octobre s'est déroulée la 2^e journée annuelle des proches aidants; une brochure d'information et de conseils a été publiée à cette occasion.

DECS

Département
de l'économie
et du sport

Marché de l'emploi

La croissance de l'emploi vaudois s'est poursuivie. En rythme annuel, l'augmentation du nombre de postes de travail des secteurs secondaire et tertiaire se monte à 7400 unités pour un total de 357 500 emplois à fin septembre. En termes relatifs, cette croissance (+2,1 %) est supérieure à celle enregistrée dans la région lémanique (Vaud, Genève, Valais : +1,8 %) et sur le plan national (+1,2 %). Cela se traduit par un nombre de postes vacants en progression en comparaison annuelle (+19 % ; +600 unités).

Parallèlement, les effectifs de travailleurs frontaliers sont également en progression constante (24 419 à fin septembre 2013, soit une hausse de 6,4 % (+1468 frontaliers) par rapport à l'automne 2012).

Le taux de chômage vaudois est globalement resté stable, à plus ou moins 4,9 %.

Santé de l'économie

L'économie vaudoise a continué à bien se porter, en comparaison internationale et à l'échelle suisse. Les perspectives restent toutefois incertaines. La Suisse doit composer avec un franc fort et n'est pas à l'abri d'une détérioration de la conjoncture. Dans cette éventualité, la diversification de l'économie vaudoise est un facteur de résistance à une crise. La promotion économique a poursuivi ses efforts visant à maintenir et renforcer cette diversité. A cet égard, quelques dossiers sont à citer :

- implantation de l'entreprise Boschung sur le site de l'Aéropôle de Payerne ;
- renforcement de l'économie du Nord vaudois grâce à l'investissement de 35 millions de la société Dentsply/Maillefer à Ballaigues, avec création d'une centaine d'emplois d'ici 10 ans ;

- défense des intérêts du tissu industriel vaudois par le biais de l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et l'entreprise Stadler visant à augmenter massivement, dans le respect des procédures de marchés publics, les commandes à des sous-traitants vaudois sur les huit prochaines années ;
- mise sur pied de l'association Inno-vaud qui regroupe les partenaires actifs dans le soutien à l'innovation. Elle favorisera les collaborations entre entreprises et centres de recherche et de formation de haut niveau.

Politique agricole

La mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 a constitué un chantier de longue haleine et techniquement délicat. Le Canton doit mettre en œuvre et cofinancer le nouveau système de paiements directs. Des réglages éviteront que l'enveloppe globale de ces paiements ne soit réduite, voire pour qu'elle puisse augmenter dans certains cas.

L'année a été marquée par une averse de grêle dévastatrice. L'Etat a proposé plusieurs mesures pour soulager les agriculteurs et les viticulteurs mis en difficulté.

Valorisation des produits régionaux

Le département a lancé un projet de promotion commune aux trois fromages AOP (Gruyère, Vacherin Mont-d'Or, l'Etivaz) et aux vins vaudois (marque de qualité Terravin). Dans le même esprit, un projet œnotouristique a été lancé pour fédérer les milieux touristiques et ceux des producteurs. Enfin, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer des appellations d'origine contrôlée (AOC) aux productions du Dézaley et du Calamin.

Dossier de l'asile

S'appuyant sur une clause de l'Accord sur la libre circulation des personnes, la Confédération a étendu l'application de la clause de sauvegarde à l'ensemble de l'Union européenne. Le Canton a réintroduit les contingents.

Les demandes d'asile ont diminué de manière importante, après deux ans d'accroissement. Le nombre de départs a crû. 1180 personnes déboutées ou sans autorisation de séjour ont quitté le canton et la Suisse. 460 d'entre elles ont bénéficié d'une aide au retour. Ce double mouvement a permis à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de fermer deux abris de protection civile à Lausanne et à Gland. L'EVAM exploite encore sept abris qui accueillent plus de 300 personnes.

Jeux olympiques de la jeunesse

Lausanne et le canton de Vaud sont candidats à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020. Elle est en concurrence avec la ville roumaine de Brasov. Les deux villes seront départagées fin juillet 2015. Les JOJ rassemblent durant dix jours plus de mille athlètes de 15 à 18 ans.

Vaud à la Foire de Zoug

Le département a été fortement mobilisé par l'organisation de la présence vaudoise à la Foire de Zoug, en octobre. Il a assuré la présidence de l'équipe de projet, été chargé du contrôle financier, de la communication et du secrétariat de cet événement. Il a fallu coordonner le travail d'une centaine de personnes. Les visiteurs et la presse alémanique ont réservé un bon accueil à cette présence vaudoise.

DIRH

Département
des infrastructures et
des ressources humaines

Accueil de jour des enfants

En mai, le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants portant sur la période 2007 à 2011 a été transmis au Grand Conseil. Il ressort que le système incitatif de subventionnement par l'intermédiaire de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE) est efficace.

Le Conseil d'Etat a également accompagné son rapport de différentes propositions de modifications législatives visant à augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement substantiel de la contribution de l'Etat à la FAJE. Elle passe de 18,4 millions à 28,16 millions.

Le Grand Conseil a aussi approuvé la fixation par décret de cette contribution qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire.

Personnel de l'Etat

Un outil permettant aux services un meilleur suivi des absences a été mis en place. Le Conseil d'Etat a accepté la généralisation du système du télétravail au sein de l'Etat et adopté le règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions.

L'année a été marquée par la finalisation du dossier relatif à la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Un accord entre la Fédération des sociétés de fonctionnaires et le Conseil d'Etat prévoit les principes généraux d'un plan de prestations et de son financement qui permettent d'atteindre l'objectif de 80 % du degré de couverture de la Caisse en 2052. L'accord a permis d'élaborer une nouvelle loi cadre sur la Caisse de pensions.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014 cette nouvelle loi ainsi que le décret de financement. Ce nouveau dispositif permet à la

Caisse, d'une part de rester en capitalisation partielle et d'autre part, d'atteindre les exigences prévues par le droit fédéral.

Routes

L'année a été marquée par la fin de la correction routière de la Chaudanne à Rossinière: nouveau pont par-dessus la ligne du MOB, réfection d'un autre ouvrage et élargissement de la chaussée ont été les points forts du chantier. Ailleurs, la rénovation de la RC 66 et la requalification d'un premier tronçon de la RC 1 se sont achevées. Un inventaire cantonal des ouvrages de soutènement a été lancé.

Conformément à l'accord trouvé entre Etat et communes à mi-2013 (voir p.7), le subventionnement des travaux communaux sur routes cantonales en localité a été réintroduit.

Mobilité

Le vote par les Chambres fédérales de la création du nouveau Fonds d'infrastructure ferroviaire, soumis au vote du peuple en 2014, et du premier programme d'investissements très favorable aux lignes et gares CFF de Suisse romande s'est accompagné dans le canton par l'adoption de deux décrets pour le développement de l'infrastructure et le matériel roulant sur le réseau régional privé. Les bases d'une augmentation future des prestations de transport public ont ainsi été posées.

Les projets d'agglomération vaudois déposés en 2012 auprès de la Confédération ont fait l'objet d'un co-financement pour trois d'entre eux; le Canton a défendu la pertinence des cinq dossiers soumis. L'encouragement aux mesures de mobilité douce prévues dans les projets d'agglomérations a été ancré dans la législation.

L'augmentation de l'offre dans le domaine des bus s'est également poursuivie avec une meilleure desserte du Jorat par les tl

et CarPostal. Le traitement des oppositions aux plans du futur tram t1 Lausanne-Renens s'est poursuivi.

Informatique

Plusieurs systèmes d'information métiers ont été déployés: gestion des notes de l'enseignement obligatoire, liée aux exigences de la nouvelle LEO, stabilisation du système RDU (revenu déterminant unifié), ou encore mise en service de l'application de gestion des logements subventionnés.

La modernisation des infrastructures informatiques, avec l'achèvement du déploiement de la téléphonie IP, s'est accompagnée de la mise en place des bases de la sécurisation des systèmes d'information, qui débutera par création d'un système de management de la sécurité de l'information et d'un site de secours pour le stockage des données. Une enquête de satisfaction a en outre permis d'identifier les actions prioritaires d'améliorations.

Marchés publics

Il a été répondu à 130 demandes écrites de renseignements et d'appui relatives à l'application de la législation sur les marchés publics. Plusieurs formations au sujet des procédures légales ont été organisées. 21 entreprises ont été exclues des marchés publics au cours de l'année, et 66 ont reçu un avertissement.

Information sur le territoire

La couverture du territoire cantonal par des données cadastrales numériques est réalisée. Ces informations sont stockées dans une base de données gérée par l'Office d'information sur le territoire et mises à jour annuellement. Tant la consultation du guichet cantonal GéoPlaNet que des géoservices ont continué de progresser.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

L'année restera sans doute celle de la reconnaissance pour l'Etat de Vaud en matière de gestion financière. L'agence Standard & Poor's relève mi-juin la notation du Canton, qui passe de AA+ à AAA. Vaud figure désormais parmi les meilleurs débiteurs de Suisse. Pour le Conseil d'Etat, ce « triple A » traduit l'effort constant d'assainissement puis de consolidation des finances publiques mené tout au long de la dernière décennie.

Budget courant et investissements

Publiés en avril, les comptes 2012 de l'Etat se soldent par un excédent de 6 millions, en phase avec la prévision budgétaire. Le bouclage de l'exercice anticipe le financement comptable de la nécessaire recapitalisation de la Caisse de pensions (575 mios). La dette nette est réduite une nouvelle fois de 645 mios pour atteindre un seuil de 785 mios au 1^{er} janvier 2013, (8,65 milliards au début 2005). La santé des finances vaudoises permet au canton d'élargir sa marge de manœuvre et de préparer le financement de grands projets.

En effet, dans le cadre de son budget 2013, l'Etat prévoit un effort global d'investissement de plus de 750 mios (investissements bruts, prêts et garanties nouveaux) dans l'économie vaudoise. Ce sont 65 mios de plus qu'aux comptes 2012 et 80 mios de moins qu'inscrits au budget 2014. Amorcée il y a trois ans, cette montée en puissance est confirmée par le plan d'investissement 2014-2018. L'Etat prévoit d'investir 4,22 mrd sur cinq ans, soit plus de 800 mios par année.

Système d'information financier

D'importantes ressources humaines et techniques ont été consacrées durant trois ans à la mise en œuvre du nouveau système

d'information financier. Ce vaste projet de remplacement de l'application comptable Procofiév par les solutions de gestion SAP connaît son ultime phase de préparation, avant le basculement au 1^{er} janvier 2014 de toute l'administration dans le nouveau système.

Les travaux d'élaboration du budget 2014 sont conduits à titre pilote sur la nouvelle plateforme. Les interfaces entre les nombreux logiciels métiers existants et le nouveau système financier se révèlent plus complexes que prévu initialement. Au centre du dispositif, la formation des 650 utilisateurs s'intensifie en cours d'année.

Administration fiscale

La généralisation de l'utilisation de l'électronique permet de travailler de plus rapidement et efficacement. A la fin décembre, 77 % des contribuables ont reçu leurs éléments définitifs pour 2012, (contre 75 % fin 2012). 210 000 contribuables (52 % du total) ont renvoyé leur déclaration d'impôt 2012 par internet et plus de 10 000 d'entre eux utilisent déjà l'e-facture pour leurs paiements.

Toutefois la croissance démographique risque de rattraper la fiscalité et ses technologies. En 10 ans, le nombre de contribuables a progressé de 16,5 %, et la tendance reste à la hausse avec plus de 8000 contribuables pour la seule année 2013. La technique atteint désormais ses limites et il s'agira de trouver de nouvelles solutions.

Affaires extérieures

Par l'entremise de l'Office des affaires extérieures (OAE), le canton se montre très actif sur la scène fédérale, notamment en vue de la réforme de la fiscalité des entreprises. A l'enseigne de la Métropole lémanique, Vaud et Genève adoptent en

juin une position commune sur le rapport intermédiaire du Conseil fédéral. Le gouvernement précise fin décembre son appréciation lors de la publication du rapport final. Il partage les buts généraux visant à défendre l'attractivité économique de la Suisse mais attend de la Confédération qu'elle prenne en charge la moitié des coûts de cette réforme.

Autre dossier fédéral à fort impact pour le canton et placé au cœur de l'action de l'OAE : le programme d'aménagement et de financement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) est validé par les Chambres fédérales dans sa variante qui répond aux revendications vaudoises et lémaniques.

Immeubles et constructions

Le Service immeubles patrimoine et logistique a déposé en 2013 plus de 30 mises à l'enquête et géré des chantiers pour un total de 120 millions de tranches de crédit annuelles. Parmi les faits marquants, on citera la mise à l'enquête du projet modifié de reconstruction du Parlement, pour lequel le permis de construire a été délivré fin novembre. Le chantier démarre au début du printemps 2014.

Autre projet phare : la création du Pôle muséal à Lausanne. En décembre, le Conseil d'Etat adopte trois décrets et une loi, qui portent sur le crédit d'ouvrage du mcb-a (31 mios), le crédit d'étude de la phase 2 du Pôle muséal (13 mios) et le crédit d'étude sur l'avenir du Palais de Rumine (0,4 mio). Le projet de loi pour sa part pose les bases d'une fondation de droit public pour le mcb-a. Le Grand Conseil examinera ces textes en mars 2014.

OJV

Ordre judiciaire
vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2013 est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/ojv).

Ordre judiciaire vaudois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2013 plus de 55 000 nouvelles affaires, soit une hausse globale d'environ 6 % (hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce). Un nombre identique de dossiers a été traité pendant la même période.

Sur le plan pénal

Le nombre d'affaires est nettement à la hausse, en particulier au sein des tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal. Il s'agit toutefois pour l'essentiel d'un effet de rattrapage, suite aux baisses de volumes qui ont suivi l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse le 1^{er} janvier 2011. On retrouve ainsi pratiquement les chiffres de 2009 et 2010.

Sur le plan civil

Une légère augmentation du nombre des dossiers se fait sentir auprès de pratiquement toutes les instances, mais en particulier les justices de paix, les tribunaux d'arrondissement et la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal. Cette évolution est conforme à l'augmentation régulière de la population.

Sur le plan administratif

Le nombre d'affaires ressortant de l'aménagement du territoire, dossiers de la compétence de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, est en nette augmentation. On doit en effet constater que les projets immobiliers importants suscitant des oppositions sont plus nombreux.

MP

Ministère
public

Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Il est rattaché administrativement au Conseil d'Etat. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, le procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public (www.vd.ch/mp).

Ministère public

L'année 2013 met en évidence une aggravation de la délinquance. Les enquêtes ouvertes, les ordonnances pénales et les mises en accusation devant les tribunaux ont connu une augmentation considérable en 2013, tandis que les demandes de détention provisoire sont restées stables.

Aggravation et augmentation de la délinquance

L'augmentation marquée des cas renvoyés devant l'autorité de jugement (2011 : 704 ; 2012 : 1011 ; 2013 : 1463) est la conséquence directe la plus visible de l'aggravation de la délinquance constatée sur le terrain, particulièrement quant aux vols et au deal de stupéfiants. Les ordonnances pénales sont également en constante hausse depuis 2011 (2011 : 11 780 ; 2012 : 12 500 ; 2013 : 15 025).

Strada

Mis en œuvre le 1^{er} juillet 2013, le dispositif Strada a conduit quelque 700 prévenus à être déférés devant le Ministère public en 6 mois.

Plus d'enquêtes closes qu'ouvertes

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du nouveau CPP, le Ministère public a, en 2013, clos plus d'enquêtes (25 967) qu'il n'en a ouvertes (25 637). Le renfort de cinq greffiers rédacteurs et le report sur la cellule Strada d'un certain nombre de cas qui auraient été déférés au procureur expliquent cette progression.

Agenda 21

Suivi de l'Agenda

Inscrit dans le programme de législature 2012-2017, l'Agenda 21 du Conseil d'Etat comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par six indicateurs et des cibles. Le présent rapport permet de faire un point de situation.

Objectif n° 1 : Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au produit intérieur brut cantonal (plafond).

Cibles du programme de législature : 2017 [9,5 %]

Evolution constatée							
2005	2006	2007	2008 ^p	2009 ^p	2010 ^p	2011 ^p	2012 ^p
21,7 %	19,1 %	15,2 %	11,5 %	9,2 %	7,7 %	7,0 %	7,5 %

^p : donnée provisoire

Cette évolution est positive. Les engagements nets rapportés au PIB ont diminué de 23,7 à 7,5 % de 1997 à 2012.

Objectif n° 2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Emissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cibles du programme de législature : 2017 [2,7] ; 2025 [2,3] ; 2050 [1,5]

Evolution constatée							
1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
3,27	3,50	3,46	3,26	3,39	3,39	3,49	3,20

Malgré les mesures politiques prises, les émissions de CO₂ ont augmenté de 6,7 % entre 1990 et 2010. Cette progression est considérée comme négative. Légèrement atténuée par une baisse de la consommation de combustibles pétroliers, elle est principalement due à une augmentation de la consommation de gaz et de carburants. Quant aux fluctuations interannuelles, elles s'expliquent en partie par la conjoncture économique et par des hivers plus ou moins rigoureux.

Energies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Cibles du programme de législature : 2017 [15 %] ; 2020 [17,5 %] ; 2035 [25 %] ; 2050 [30 %]

Evolution constatée			
2000	2002	2004	2008
6,52 %	6,32 %	6,12 %	9,65 %

Dans le canton, selon des estimations, les énergies renouvelables sont constituées pour 49 % de l'hydraulique, pour 15 % du bois, pour 14 % des usines d'incinération des ordures ménagères, pour 11 % de la chaleur ambiante (géothermie, air et eau) et, pour une part encore plus faible, des capteurs solaires et autres énergies renouvelables.

Depuis 2005, un nouveau processus complet d'acquisition de données doit encore être mis en place au niveau cantonal pour se substituer au décompte de la Confédération qui ne permet plus une mise à jour fiable de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du canton. En attendant, les investissements pour le développement de ces énergies sont significatifs (programme bâtiment CH-cantons, redevance à prix coûtant, programme cantonal 2012-2015 de 100 millions chf attribués pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, etc.)

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cibles du programme de législature : 2017 [69 %] ; 2025 [65 %] ; 2050 [50 %]

Evolution constatée				
2005	2008	2009	2010	2011
75 %	73,1 %	72,5 %	72,1 %	72 %

Le Microrecensement sur le comportement de la population en matière de mobilité et de transports (OFS) montre une évolution positive, avec une part modale des transports individuels motorisés (TIM) qui diminue de 75 % en 2005 à 72 % en 2010, soit un gain de 3 points ; et une baisse d'un point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77 % à 75 %). En se basant sur les comptages des flux de déplacements inter-agglomérations, une simulation permet d'évaluer pour chaque année l'évolution de la part modale TIM, prévisible pour l'ensemble du canton.

Objectif n° 3 : Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises.

Cibles du programme de législature : 2017 [56 %] ; 2025 [60 %] ; 2050 [60 %]

Evolution constatée		
2008	2010	2012
43,0 %	43,5 %	45,6 %

Le taux de récupération a augmenté régulièrement au cours de ces dernières années, avec quelques paliers. Malgré un léger ralentissement, la poursuite actuelle de l'augmentation s'explique en grande partie par la hausse des compostables et du papier.

Le résultat obtenu dépasse nettement les objectifs du Plan cantonal de gestion des déchets de 1993, qui visait un taux de recyclage de 30 % pour 2010. Si l'on tient compte des apports des entreprises ne transitant pas par les communes, ce taux avoisine 50 % et correspond à la moyenne suisse.

La mise en place de déchèteries et d'autres formes de collecte des déchets recyclables par les communes a eu une influence importante sur l'indicateur, de même que l'information diffusée par les communes, les périmètres régionaux et le Canton, ainsi que le développement des modes de financement directement proportionnels à la quantité de déchets (taxes sur les sacs à ordures ou perçues selon le poids des déchets).

Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée.

Cibles du programme de législation: 2017 [2,5 %]; 2025 [5 %].

Evolution constatée	
2012	2013
1,35 %	1,58 %

Cet indicateur, dont l'évolution est positive, est lié à la biodiversité en forêt. Il fait partie des indicateurs officiels de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) qui a développé des principes et des lignes directrices pour une gestion durable des forêts.

Objectif n° 4: Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants).

Cibles du programme de législation: 2017 [25 %]; 2025 [30 %]; 2050 [50 %].

Evolution constatée	
2009	2011
17,7 %	20 %

Etant donné l'évolution méthodologique en cours pour augmenter la fiabilité de cet indicateur, une mise à jour n'est pas publiée cette année.

Mise en œuvre de l'Agenda

Politique d'achats responsable: développement d'un réseau

Suite à la publication du Guide sur les achats professionnels responsables, de nombreux acheteurs ont été formés à son utilisation: CADEV, collaborateurs de l'ACV, Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), Centrale d'achats des établissements sanitaires (CADES), CHUV, la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale commune au CHUV et aux HUG (CAIB), membres de Coord21, collaborateurs de l'EPFL, etc.

A l'issue de ces cours, 6 groupes d'échange d'expériences ont été mis sur pied. L'objectif de travail était de réaliser un cahier des charges pour un produit ou service représentatif de chaque thème, et tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux du développement durable. Chaque groupe s'est réuni trois fois en 2013 et 118 personnes y ont participé. L'animation de ce réseau sera poursuivie en 2014.

Référentiel DD pour les établissements sanitaires

L'outil «EcoEntreprise» permet de faire un état des lieux de développement durable d'une entreprise via une plateforme internet. Dans le cadre de la collaboration du CHUV, de la FHV et de l'UDD, il a été décidé d'élaborer un référentiel de développement durable qui soit propre aux établissements de soins sanitaires. En 2013, le projet de référentiel a été présenté à l'association H+ qui a accepté d'en faire la promotion auprès de ses membres, puis des groupes de travail ont été mis sur pied. Cet outil offrira la possibilité à tous les établissements de santé/soins de s'appuyer sur un référentiel reconnu et applicable dans son domaine dès 2014.

Bilan de l'utilisation des critères sur le développement durable dans les appels d'offres

Un des principes énoncés dans la loi vaudoise sur les marchés publics est le respect des principes du développement durable. Depuis 2005, des fiches de notation de la contribution du soumissionnaire aux composantes sociales et environnementales du développement durable ont été mises à disposition des services adjudicateurs (fiches 42 et 44). Aujourd'hui, alors que leur utilisation est généralisée au sein de l'administration, un bilan de la démarche a été entrepris.

Les résultats donnent une vision factuelle de l'utilisation de ces fiches qui permet de procéder à une révision de leur contenu afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et de renforcer la prise en compte du développement durable dans le cadre des marchés publics.

Réseau de solutions pour le développement durable

Suite à la diffusion du Guide des actions pour la durabilité dans les communes en 2012, les membres de l'association Coord21, dont certaines communes et entités parapubliques vaudoises, ont émis le besoin d'être accompagnés par l'Etat pour agir en faveur du développement durable. Sur cette base, il a été décidé de mettre sur pied un programme et de développer un réseau de responsables de développement durable parmi les partenaires de l'UDD. La stratégie consiste à se concentrer sur un axe thématique annuel pour les années 2013-2015. Ainsi, en 2013 et 2014, la problématique des achats durables a été largement partagée au sein des groupes ad hoc. Dès 2015 sera abordée la question de l'alimentation dans la restauration collective en collaboration avec les Service de l'agriculture. Cette démarche fera l'objet d'un bilan à la fin de l'année 2016.

Collaboration avec l'Ecole hôtelière de Lausanne: Phase test pour l'outil «Beelong»

Depuis 2008, l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) a développé, en collaboration avec l'UDD, un outil nommé Beelong. Il a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impact environnemental de leurs achats de produits alimentaires. Cet outil offre également l'opportunité de sensibiliser les professionnels de la restauration et la clientèle à l'alimentation durable.

L'utilisation de Beelong dans le cadre d'une phase pilote conduite en 2013, notamment sur le site de Marcelin, a permis de collecter des informations précieuses des utilisateurs pour la poursuite de son développement. Cet outil, qui répond à un besoin et à une demande des restaurateurs, comble une lacune importante car aucun outil ne permet actuellement une telle analyse. Beelong sera promu par l'UDD dans le cadre de la sensibilisation et de la formation de ses partenaires qui prendront part aux futurs groupes d'échange d'expériences dès 2015.

Comptes 2013

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2013 sont les suivants :

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Charges totales (en mios)	9272	8790	8081	8113	7975	7382	7081
Revenus totaux	9280	8797	8424	8415	8322	7752	7355
Résultat	8	6	343	302	347	370	274
Revenus d'impôts	5760	5442	5218	5121	5121	4746	4595
Charges d'intérêts	59	70	84	105	126	175	199
– en pour-cent des charges totales	0,6%	0,8%	1,0%	1,3%	1,6%	2,4%	2,8%
– en pour-cent des revenus d'impôts	1,0%	1,3%	1,6%	2,1%	2,5%	3,7%	4,3%
Amortissement du patrimoine administratif	156	145	167	447	269	220	249
– degré d'autofinancement	67,9%	58,8%	217,6%	246,0%	713,5%	747,8%	768,3%
Dettes (dette brute)	1075	1985	2060	2560	3290	3890	5410
Variation de la dette brute	-910	-75	-500	-730	-600	-1520	-603
Placement	600	1200	630	650	920	930	1355
Endettement (dette nette)	475	785	1430	1910	2370	2960	4055
(+) Découvert / (-) Excédent au bilan	-661	-540	-462	-29	-362	571	1527

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	8 473 423 500	8 475 240 600	1 817 100
Comptes	9 271 715 850	9 279 594 684	7 878 833
Différence budget total/comptes	798 292 350	804 354 084	6 061 733
en % du budget total	9,4%	9,5%	

Résultat du compte de fonctionnement

Le résultat net du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 7,9 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de +804,4 millions (+9,5%), essentiellement en raison du produit des impôts (+688,9 millions). Les charges sont supérieures au budget de +798,3 millions (+9,4%) en raison de l'enregistrement dans les comptes 2013 de diverses écritures de bouclage, soit: un montant de 735 millions relatifs à la recapitalisation par l'Etat de la CPEV, la comptabilisation de trois préfinancements pour 95,6 millions (crédit ouvrage mcb-a, routes cantonales en traversée de localité et futurs investissements stratégiques immobiliers) et un allègement de la facture sociale de 10,5 millions (hors convention avec les communes). Divers autres écarts présentent une charge nette inférieure de 43 millions par rapport au budget 2013 (-0,5%).

Résultat 2013

Le résultat du compte de pertes et profits se solde par un profit extraordinaire de 113,2 millions, principalement en raison d'un versement extraordinaire par la BCV de 10.– par action pour un total de 57,6 millions par un prélèvement sur la réserve issue d'apport de capital, ainsi que par l'annulation du préfinancement du Blue Brain Project de 35 millions suite au transfert du projet sur le Campus biotech à Genève.

Au final, le résultat net 2013 du compte de fonctionnement de 7,9 millions cumulé au résultat du compte de pertes et profits de 113,2 millions donne lieu à un profit net 2013 de 121,1 millions.

Profit net de l'exercice

(en francs)

	2013
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	7 878 833
Résultat du compte de pertes et profits	113 199 279
Profit net de l'exercice	121 078 112

En résumé, le Conseil d'Etat tire des comptes 2013 les constats suivants :

Les charges de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2013 s'élèvent à 9271,7 millions. Ce résultat inclut des écritures de bouclage de 106 millions, concernant notamment des préfinancements et/ou des éléments en faveur des communes, ainsi qu'une nouvelle tranche de 735 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pensions du Canton (CPEV).

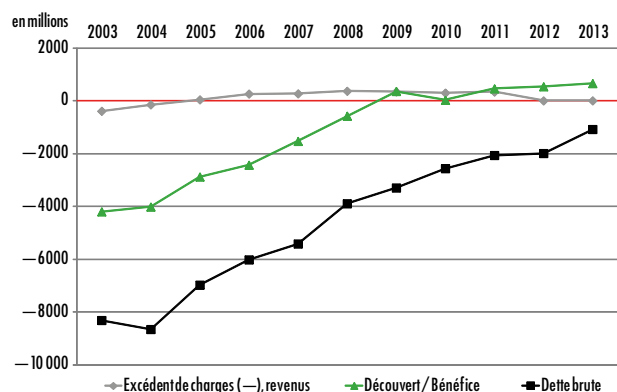
Hors ces opérations, les charges de fonctionnement de l'Etat sont inférieures de 43 millions au budget et augmentent de 227 millions par rapport aux comptes 2012. Très mesurée au regard des exercices précédents, cette croissance de 2,8% vient surtout des charges des secteurs santé-social (+131 millions), formation et culture (+84 millions) et sécurité (+12 millions).

Le montant des revenus atteint 9279,6 millions, soit 483 millions et 5,5% de plus qu'à fin 2012. Les impôts progressent de même (5,8%) mais présentent un écart de 13,6% par rapport au budget. Il s'explique notamment par les effets de rattrapage dans la taxation de l'impôt à la source et une conjoncture favorable dans certains secteurs économiques.

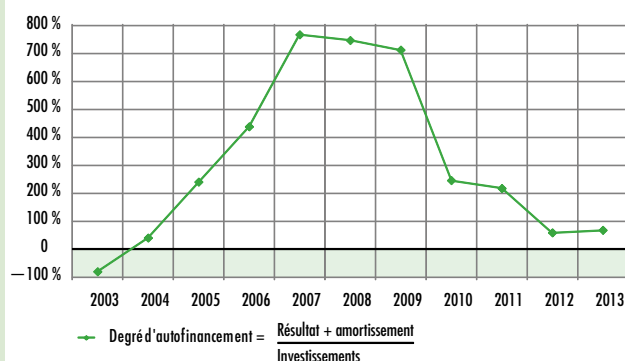
Du côté des investissements, la part nette de l'Etat atteint 241 millions, soit 80 millions de moins qu'au budget et 17 millions de moins qu'en 2012. Inquiet du retard de différents projets, le Conseil d'Etat va se doter d'un dispositif pour un meilleur suivi des objets.

Au bénéfice d'une situation financière assainie, le Canton se doit de rester attractif et concurrentiel pour les entreprises tout en soignant sa cohésion sociale. Le Conseil d'Etat veut agir sur ces deux axes par des mesures à moyen terme (2018-2020), liées et coordonnées. Ces mesures, relatives à la réforme de la fiscalité vaudoise des entreprises, que le Conseil d'Etat entend accompagner d'un soutien au pouvoir d'achat des ménages ont fait l'objet d'une présentation simultanément à celle relative à la publication des comptes 2013.

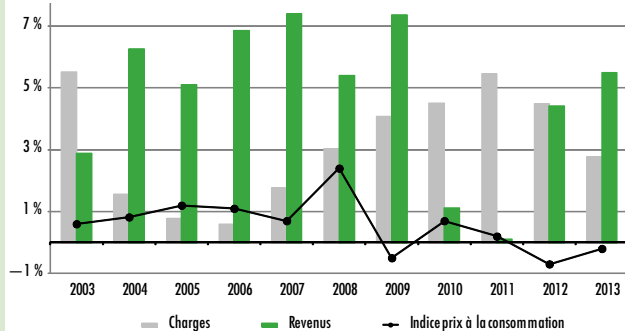
Excédent de charges, du découvert au bilan et de la dette brute



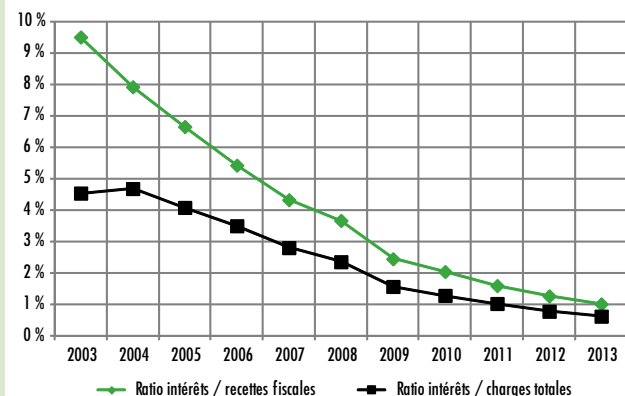
Autofinancement



Taux de croissance



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre « Ecart entre le budget voté et les comptes » ainsi que dans le chapitre « Ecart entre comptes 2013 et les comptes 2012 ».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 443 142 100	3 087 861 467	644 719 367	26,4%
31 Biens, services et marchandises	520 467 700	514 705 948	-5 761 752	-1,1%
32 Intérêts passifs	86 092 400	59 145 838	-26 946 562	-31,3%
33 Amortissements	286 305 400	309 778 013	23 472 613	8,2%
34 Parts et contributions	213 546 000	243 387 974	29 841 974	14,0%
35 Rbts., part. et subv. à coll. publiques	310 209 500	333 795 591	23 586 091	7,6%
36 Aides, subv. à instit. privées	4 072 960 800	4 103 522 475	30 561 675	0,8%
37 Subventions redistribuées	456 262 400	464 154 489	7 892 089	1,7%
38 Attributions aux fonds	77 556 200	148 250 257	70 694 057	91,2%
39 Imputations internes	6 881 000	7 113 799	232 799	3,4%
Total	8 473 423 500	9 271 715 850	798 292 350	9,4%

Revenus (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	5 071 330 000	5 760 214 734	688 884 734	13,6%
41 Patentes et concessions	17 676 000	19 104 450	1 428 450	8,1%
42 Revenus du patrimoine	281 176 300	294 700 201	13 523 901	4,8%
43 Taxes, émoluments et ventes	488 431 800	534 659 650	46 227 850	9,5%
44 Parts à des recettes fédérales	554 557 000	644 286 871	89 729 871	16,2%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 136 036 200	1 153 569 910	17 533 710	1,5%
46 Autres contributions	373 485 000	351 230 721	-22 254 279	-6,0%
47 Subventions à redistribuer	456 262 400	464 154 489	7 892 089	1,7%
48 Prélèvements sur les fonds	89 404 900	50 559 859	-38 845 041	-43,4%
49 Imputations internes	6 881 000	7 113 799	232 799	3,4%
Total	8 475 240 600	9 279 594 684	804 354 084	9,5%

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Evolution des charges par nature (budget-comptes)

Groupe 30

Autorités et personnel

+644,7 millions de francs, soit +26,4 %

Cet écart important s'explique par l'enregistrement d'un montant de 735 millions relatif à la recapitalisation de la CPEV. Cette charge extraordinaire non prévue au budget, représente environ le 51 % des 1440 millions autorisés par le décret du 18 juin 2013. Le montant de 93,8 millions prévu au budget pour la CPEV n'a été utilisé que pour la partie des intérêts dus sur la créance auprès de la Caisse, soit 52,6 millions en 2013; en conséquence, il en résulte une non dépense de -41,2 millions.

Mis à part les opérations susmentionnées, les charges de personnel sont inférieures de -49,1 millions par rapport au budget, soit: le montant d'indexation centralisé mais non utilisé (-18,1 millions), les effets des postes vacants sur les salaires, les charges sociales et les frais de personnel (-41,9 millions), les effets de la nouvelle politique salariale de l'ACV pour 2013 budgétisés au groupe 31 (+5,6 millions, hors CHUV et Unil) et la hausse des prestations de logopédie privée pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans (+5,3 millions).

Groupe 31

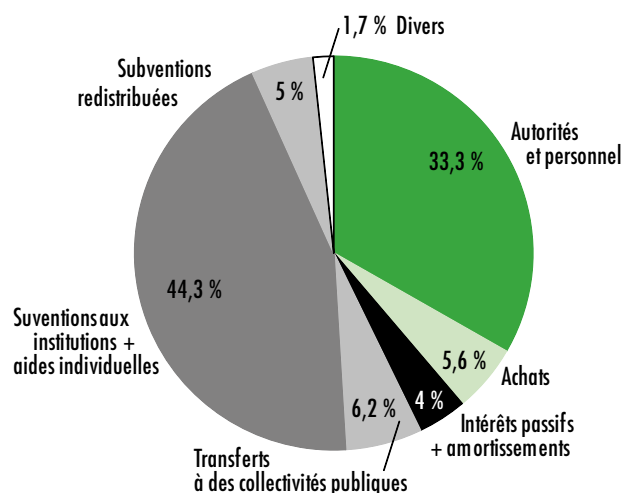
Biens, services et marchandises

-5,8 millions, soit -1,1 %

L'écart favorable constaté découle principalement de la nouvelle politique salariale de l'ACV pour 2013 qui a été enregistrée dans les comptes des groupes 30 et 36 et non dans les comptes du groupe 31 tel que prévu au budget, d'où un écart de -16,0 millions.

D'autres écarts significatifs ont été mis en évidence au niveau des charges du SSCM en lien avec les fonds pour les contributions de remplacement et de la PCi (-6,3 millions); pour les coûts relatifs à la surpopulation carcérale au Service pénitentiaire (+6,7 millions); au MP pour les indemnités d'expertises et notes de police judiciaire et pour les frais d'avocats commis d'office (+4,5 millions) et à l'ACI pour les commissions de perception de l'impôt à la source

Charges par nature : éléments essentiels



(+6,2 millions). Le solde s'explique par de nombreux écarts de signes contraires pour un effet net global de -0,9 million.

Groupe 32

Intérêts passifs

-26,9 millions, soit -31,3 %

L'hypothèse retenue lors de l'élaboration budgétaire 2013 prévoyait de renouveler un ou plusieurs emprunts pour 1000 millions. Dans les faits, seul un emprunt public de 250 millions a été émis en fin de 3^e trimestre, pour la période 2013-2033 (20 ans) au taux nominal de 2% (taux effectif de 1,96%). Il en découle une économie d'intérêts à long terme (-15,6 millions) et de frais d'émission d'emprunts (-7,6 millions). En outre, les intérêts à court terme sont moindres (-0,8 million) et les intérêts rémunérateurs sur impôt à verser aux contribuables également (-3,0 millions).

Groupe 33

Amortissements

+23,5 millions, soit +8,2 %

Cet écart s'explique par les amortissements et correctifs de valeur sur les créances et débiteurs impôts (+20,2 millions), sur le correctif de valeur des créances de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) (+5,2 millions) et par divers écarts de signes contraires en lien notamment avec l'évolution des correctifs de valeur sur les créances et débiteurs (-1,9 million).

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+29,8 millions, soit +14,0 %

L'écart constaté provient de diverses rétrocessions aux collectivités publiques dans le domaine de l'impôt: augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente 5/12 du produit de l'impôt (+20,0 millions); en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues et les 2/3 de ce produit sont rétrocédés aux communes. L'augmentation versée aux communes par rapport au budget s'élève à 9,8 millions. Ces hausses sont à mettre en lien avec l'enregistrement de recettes fiscales supérieures aux prévisions dans les groupes 40 et 44.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

+23,6 millions, soit +7,6 %

L'écart est à mettre en lien avec le décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) pour +21,1 millions. D'une part, la charge courante 2013 a été de 10,9 millions contre 10,4 millions selon le budget, soit un écart de +0,5 million. D'autre part, dans le cadre des négociations 2013 sur

les flux financiers entre le Canton et les communes, 10,1 millions supplémentaires ont été pris en charge par le Canton (EMPD N° 98 de sept. 2013). Finalement, le Conseil d'Etat a décidé de la passation d'une écriture supplémentaire de 10,5 millions afin d'alléger le décompte relatif à la facture sociale 2013.

D'autres écarts sont notamment à mettre en évidence à la DGE pour les cours d'eau et les projets « nature » (-2,3 millions), à la DGES pour les contributions AIU, AHES et HES-SO/S28S3 (+3,2 millions) et au SPAS pour les subventions aux régions d'action sociale (RAS) pour le traitement des dossiers du RI (+1,2 million).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+30,6 millions, soit +0,8%

Comme chaque année, ce groupe de comptes fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse

- Hausse des charges du RI : +21,9 millions de francs.
- PC Familles et rente-pont : +10,6 millions de francs.
- Hospitalisation hors canton selon la nouvelle LAMal et tarif universitaire somatique aigu : +15,3 millions.
- Hausse des subsides LAMal en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du contentieux : +17,2 millions de francs.

- Hausse des subsides pour les bénéficiaires des PC AVS/AI : +7,4 millions.
- Asile et aide d'urgence : +6,0 millions.

Effets à la baisse

- Blocage administratif des projets liés au Programme « 100 millions » (-11,3 millions) et retard dans les projets en lien avec l'énergie (-6,0 millions) : -17,3 millions de francs.
- Non dépense relative à l'aide à la pierre et au logement compte tenu du temps de traitement des dossiers : -6,2 millions de francs.
- Charges des prestations servies aux bénéficiaires de l'APG maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage : -6,2 millions de francs.
- EMS : coût du service de la dette et de la redevance immobilière : -6,1 millions de francs.
- Mobilité : financement exceptionnel du dépassement de l'enveloppe (-5,8 millions) et décompte final 2012 des tl pour le bus urbain et les métros : (-7,0 millions).

Groupe 37

Subventions redistribuées

+7,9 millions, soit +1,7%

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, des variations s'expliquent notamment par la hausse des subventions de la Confédération selon la LAU et redistribuées à l'Unil (+6,3 millions).

Groupe 38

Attributions aux fonds

+70,7 millions, soit +91,2%

L'écart provient principalement des écritures de bouclage, pour un total de 95,6 millions, en lien avec les trois préfinancements suivants : crédit d'ouvrage du mcb-a (+30,6 millions), crédit-cadre pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité (+40,0 millions) et futurs investissements stratégiques immobiliers dans le domaine des hautes écoles (+25 millions).

Par ailleurs, les principaux écarts favorables suivants sont à mettre en exergue : écart de budgétisation sur les contributions de remplacement au SSCM (-2,3 millions), sur le fonds pour l'énergie à la DGE (-5,5 millions), sur les subventions du SPJ enregistrées au groupe 36 (-6,9 millions). En outre, le refus du Grand Conseil de créer un fonds d'entretien immobilier pour les institutions financées par la LAIH implique un effet de -10,1 millions. Finalement, un écart de -3,0 millions découle de la diminution des cotisations prélevées aux assurés dans le cadre de l'assurance perte de gain maladie (APGM) pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage.

Groupe 39

Imputations internes

+0,2 million, soit +3,4%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. L'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2. Evolution des revenus par nature (budget-comptes)

Groupe 40

Impôts

+688,9 millions, soit +13,6%

Le total du produit d'impôts des comptes 2013 présente un écart favorable au budget de 688,9 millions (+13,6%). Ceci s'explique notamment par des effets de rattrapage dans la taxation, d'effets exceptionnels et d'effets conjoncturels qui totalisent 381,8 millions (environ 53% de l'écart de 688,9 millions), soit : des effets de rattrapage sur la taxation de l'impôt à la source de 114,4 millions (61,8 millions dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les sourciers mixtes et pour 33,2 millions relatifs aux déclarations d'impôt simplifiées des sourciers ordinaires (DIS), ainsi que 19,4 millions des sourciers ordinaires dans l'impôt à la source proprement dit) ; d'effets exceptionnels divers d'un total de 59,0 millions, soit : 52,0 millions

d'impôts sur le revenu en lien avec des ventes exceptionnelles de participations et des reprises dues aux certificats de salaires non déclarés et 7,0 millions pour l'impôt sur les donations découlant des effets du dépôt en 2011 d'une initiative populaire proposant un impôt fédéral sur les successions et donations ; des effets conjoncturels de 208,4 millions au niveau des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (58,0 et 30,5 millions), de l'impôt sur les gains immobiliers (48,0 millions), des droits de mutation (42,2 millions) et de l'impôt sur les successions et donations (29,7 millions hors effets exceptionnels susmentionnés). Abstraction faite des éléments ci-dessus, l'écart entre les comptes et le budget 2013 est de 307,1 millions (+6,1%).

Pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui représente quelque 60%

du budget de cette rubrique, l'écart est positif (+268,8 millions/+8,4%) ; abstraction faite des effets exceptionnels et de rattrapage susmentionnés, l'écart se réduit (+121,8 millions/+3,8%). Cet écart découle des différences entre acomptes et décomptes ressortant des taxations des années fiscales 2011 et 2012. L'impôt sur la fortune des personnes physiques présente un écart positif de +100,9 millions/+23,5%). Ceci s'explique par la non indexation des acomptes ces dernières années eu égard à la fragilité économique. Cependant on constate a posteriori une fortune mobilière en constante augmentation depuis 2009 qui, lors des taxations, fait ressortir des écarts positifs entre acomptes et décomptes. Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que prévu (+1,5 million).

Groupe 41

Patentes et concessions

+1,4 million, soit +8,1 %

L'écart constaté est à mettre en lien principalement avec des recettes supplémentaires découlant de l'exploitation de gravières (+1,0 million).

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+13,5 millions, soit +4,8 %

L'écart favorable provient notamment de la hausse des intérêts sur les débiteurs de l'ACI (+8,2 millions), de l'agio sur l'émission de l'emprunt public de 250 millions (+5,4 millions), de la hausse du dividende de la Romande Energie (REH) (+0,9 million) ainsi que la baisse des revenus d'intérêts du compte de clearing de la Centrale d'encaissement CEESV (-2,1 millions).

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+46,2 millions, soit +9,5 %

Ecart multiples dus notamment : aux remboursements au SJL relatifs à l'assistance judiciaire et effet de rattrapage sur 2013 des notes de frais pénales (+4,1 millions), aux cotisations versées par les employeurs au titre des PC Familles et de la rente-pont (+10,5 millions), au bouclage des conventions hospitalières 2012 à la CEESV (+8,2 millions), au remboursement du CHUV de la part des assureurs sur les investissements dans les hôpitaux inclus dans les tarifs (+1,9 million), au remboursement de l'excédent de financement de l'EVAM (+3,1 millions), à la refacturation du SR aux communes au titre du service hivernal (+2,1 millions), aux émoluments et amendes facturés par l'ACI (+3,9 millions), aux émoluments des OPF (+1,8 million) et à l'augmentation des revenus des affaires judiciaires de l'OJV (+3,5 millions).

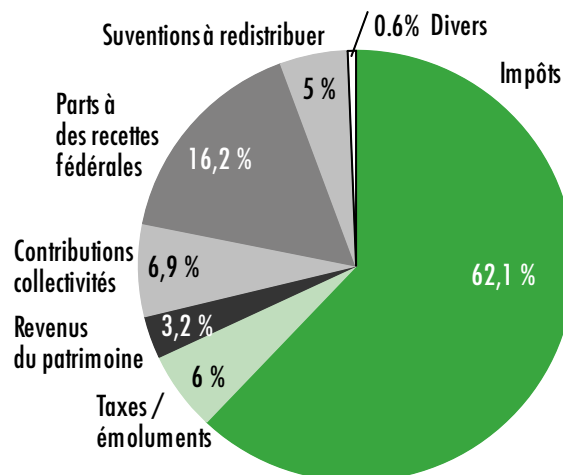
Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+89,7 millions, soit +16,2 %

Cet écart favorable provient de la part cantonale à l'IFD (+67,3 millions) et de l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5 % des salaires bruts) supérieure au budget de +14,8 millions pour l'impôt sur les frontaliers. En ce qui concerne l'IFD, des cas exceptionnels génèrent +28,0 millions. La part cantonale à l'impôt anticipé a été supérieure de +9,2 millions au budget et la part cantonale à la RPLP a été quant à elle inférieure de -1,0 million.

Revenus par nature : éléments essentiels



Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+17,5 millions, soit +1,5 %

L'écart est dû principalement à l'augmentation des recettes liées aux 6 régimes de la facture sociale; le budget prévoyait 617,5 millions alors que les comptes se soldent par une facture de 649,1 millions, soit un revenu supplémentaire de +31,6 millions (hors autres effets de l'adaptation du DRPTC). En outre, les écarts suivants sont à mettre en évidence : le Service des assurances sociales et de l'hébergement constate un manco en terme de subventions fédérales pour les subsides LAMal et les PC AVS/AI (-2,7 millions), le SCL n'enregistre pas le revenu 2013 en lien avec le correctif de la bascule d'impôt de 2011, ceci suite aux négociations avec les communes (-10,5 millions), une augmentation des contributions fédérales pour les mesures de politique agricole fédérale et cantonale (+1,6 million), les participations communales pour les transports publics au Service de la mobilité sont moindres (-4,1 millions).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

-22,3 millions, soit -6,0 %

L'écart est issu de domaines multiples tant à la hausse qu'à la baisse, on relèvera notamment : la baisse des subventions de l'ODM pour les frais d'assistance des réfugiés statutaires due à des retards dans le traitement des dossiers, ainsi qu'à une baisse de 6 % de la subvention fédérale (-4,9 millions), le refus du Grand Conseil de créer un fonds d'entretien immobilier pour les institutions financées par la LAIH (-10,1 millions), la baisse des remboursements des frais de fonctionnement des Offices régionaux de placement par la

Confédération (-7,1 millions), la révision de l'ordonnance fédérale 2 sur l'asile relative au financement (-2,5 millions), les prestations complémentaires commandées par la Confédération pour l'entretien courant des routes nationales (+6,6 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+7,9 millions, soit +1,7 %

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Voir commentaires au groupe 37.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

-38,8 millions, soit -43,4 %

Une activité moins importante que prévue initialement explique des prélèvements moindres sur les fonds du SSCM, soit pour le fonds PCi (-2,1 millions) et le fonds des contributions de remplacement (-3,9 millions); il en est de même pour le fonds pour l'énergie et du Programme « 100 millions » (-20,1 millions). Le refus du Grand Conseil de créer un fonds d'entretien immobilier pour les institutions financées par la LAIH explique l'absence de prélèvement au niveau des comptes (-8,1 millions). Finalement, un écart est constaté au niveau de l'assurance perte de gain maladie (APGM) pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (-6,5 millions).

Groupe 49

Imputations internes

0,2 million, soit +3,4 %

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. L'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Ecart entre les comptes 2013-2012

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2013 inférieur aux comptes 2012. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus dans les comptes 2013 par rapport aux comptes 2012.

4.1. Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Comptes 2013	Comptes 2012	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	3 087 861 467	2 874 797 550	213 063 916	7,4%
31 Biens, services et marchandises	514 705 948	490 849 767	23 856 182	4,9%
32 Intérêts passifs	59 145 838	69 722 380	-10 576 542	-15,2%
33 Amortissements	309 778 013	343 814 124	-34 036 111	-9,9%
34 Parts et contributions	243 387 974	218 929 844	24 458 130	11,2%
35 Part. et subv. à coll. publiques	333 795 591	329 385 788	4 409 803	1,3%
36 Aides, subv. à instit. privées	4 103 522 475	3 951 508 952	152 013 523	3,8%
37 Subventions redistribuées	464 154 489	446 484 121	17 670 367	4,0%
38 Attributions aux fonds	148 250 257	56 900 127	91 350 130	160,5%
39 Imputations internes	7 113 799	7 983 335	-869 536	-10,9%
Total	9 271 715 850	8 790 375 987	481 339 863	5,5%

Revenus (en francs)	Comptes 2013	Comptes 2012	Variation	(%)
40 Impôts	5 760 214 734	5 442 169 138	318 045 597	5,8%
41 Patentes et concessions	19 104 450	20 031 318	-926 868	-4,6%
42 Revenus du patrimoine	294 700 201	289 837 955	4 862 246	1,7%
43 Taxes, émoluments et ventes	534 659 650	482 022 103	52 637 547	10,9%
44 Parts à des recettes fédérales	644 286 871	589 055 300	55 231 570	9,4%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 153 569 910	1 120 044 749	33 525 161	3,0%
46 Autres contributions	351 230 721	352 114 302	-883 581	-0,3%
47 Subventions à redistribuer	464 154 489	446 484 121	17 670 367	4,0%
48 Prélèvements sur les fonds	50 559 859	47 083 323	3 476 537	7,4%
49 Imputations internes	7 113 799	7 983 335	-869 536	-10,9%
Total	9 279 594 684	8 796 825 644	482 769 039	5,5%

4.2. Evolution des charges par nature (comptes 2013 et 2012)

Groupe 30

Autorités et personnel

+213,1 millions, soit +7,4%

L'écart provient principalement de la recapitalisation de la CPEV pour +158,6 millions, soit 787,6 millions en 2013 (recapitalisation 735 millions et intérêts 52,6 millions) contre 629 millions en 2012 (recapitalisation 575 millions et intérêts 54,0 millions). L'écart résiduel de +54,5 millions découle des augmentations annuelles, de l'application de la nouvelle politique salariale en 2013, ainsi que de l'évolution des effectifs d'une année à l'autre.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

+23,9 millions, soit +4,9%

Les augmentations principales sont : au Service pénitentiaire en lien avec l'évolution de la population carcérale en général (+7,7 millions) et au SR pour le service hivernal et la maintenance du réseau routier vaudois (+3,4 millions) ainsi que l'augmentation des commandes de la Confédération pour l'entretien des routes nationales (+3,3 millions).

Groupe 32

Intérêts passifs

-10,6 millions, soit -15,2%

L'écart provient essentiellement du remboursement d'emprunts échus en cours d'année 2013 pour un total de 1160 millions (taux moyen de 3,05%) et renouvelés partiellement par un nouvel emprunt de 250 millions à 20 ans (taux 2%).

Groupe 33

Amortissements

-34,0 millions, soit -9,9%

L'écart provient notamment de l'enregistrement d'un correctif d'actif en 2012 sur les prestations de la police cantonale à facturer aux communes et autres créances (-6,9 millions), de l'augmentation des correctifs de valeur sur les créances des instances judiciaires au SJL (+3,3 millions), de la variation du correctif d'actif de la CEESV (+2,7 millions), de l'augmentation des amortissements des objets d'investissements au SAGEFI (+10,6 millions). En outre, un écart conséquent intervient sur les correctifs de valeur des créances fiscales de l'ACI (-44,1 millions); en effet, cette dernière avait pris en compte pour la 1^{re} fois dans son évaluation de 2012 le provisionnement des acomptes sans

code contentieux pour les personnes physiques et morales; cette opération avait eu un effet à la hausse qui ne se retrouve pas en 2013.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+24,5 millions, soit +11,2%

La contribution 2013 pour la péréquation des ressources auprès des autres cantons augmente de 82,4 millions (indice 107,6 pts) à 106,4 millions (indice 109,2 pts), soit +24 millions.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

+4,4 millions, soit +1,3%

L'écart est à mettre en lien avec : des charges supplémentaires relatives aux contributions versées au niveau de l'AIU, de l'AHES et de diverses contributions HES (+5,1 millions), d'un transfert comptable en 2013 au groupe 36 « aides et subventions à des institutions privées » au SERAC (-7,7 millions), des charges supplémentaires au SCL liées à la modification du décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) et correction du décompte de la facture sociale 2013 (+21,1 millions), une diminution de charge au SCL en 2013 au titre des incitations financières aux fusions des communes (-14,5 millions), à la participation vaudoise aux coûts des mesures du marché du travail (+1,6 million), des frais en 2012 liés à la scolarisation des enfants demandeurs d'asile ou de personnes à l'aide d'urgence (-3,7 millions).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+152,0 millions, soit +3,8%

Comme chaque année, ce groupe de compte fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse :

- Subventions à la culture (dont un effet technique en lien avec le transfert de 7,7 millions susmentionné du groupe 35) : 11,5 millions de francs.
- PC Familles et rente-pont (+17,2 millions) et allocations de maternité, allocations pour handicapés et allocations pour personnes non actives (+2,8 millions) : +20,0 millions de francs.

- Subsidés LAMal partiels et pour les bénéficiaires du RI en raison principalement de l'évolution du nombre de bénéficiaires et de divers relèvements dans l'arrêté des barèmes des subsidés 2013 : +20,3 millions de francs.
- RI (+14,3 millions), mesures d'insertion sociale (+5,5 millions), frais de placement des personnes handicapées (+19,1 millions) et divers (+0,9 million) : +39,8 millions de francs.
- Subventions hospitalisation intérêt public : CHUV (tarif universitaire somatique aigu, nouvelle politique salariale, allocations familiales, bâtiments) et FHV : +21,9 millions de francs.

Effets à la baisse :

- Charge ponctuelle et non pérenne au titre de soutien à l'industrie et à l'innovation en 2012 (-25 millions) et diminution des dépenses dans le domaine de l'appui au développement économique (4,0 millions) : -29,0 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+17,7 millions, soit +4,0%

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, les variations s'expliquent principalement par la hausse des subventions de la Confédération selon la LAU et redistribuées à l'Unil (+10,5 millions).

Groupe 38

Attributions aux fonds

+91,4 millions, soit +160,5%

L'écart provient principalement des écritures de bouclage 2013, pour un total de 95,6 millions, en lien avec les trois préfinancements suivants : crédit d'ouvrage du mcb-a (+30,6 millions), crédit-cadre pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité (+40,0 millions) et futurs investissements stratégiques immobiliers dans le domaine des hautes écoles (+25 millions).

Groupe 39

Imputations internes

-0,9 million, soit -10,9%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. L'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4.3. Evolution des revenus par nature (comptes 2013 et 2012)

Groupe 40

Impôts

+318,0 millions, soit +5,8%

Les principales évolutions proviennent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+264,2 millions/+8,3%), de l'impôt sur la fortune (+58,2 millions/+12,3%), de l'impôt sur le bénéfice (+27,5 millions/+4,5%) et de l'impôt à la source (-34,9 millions/-15,5%). Tant en 2013 que l'an dernier, l'impôt sur le revenu comporte des effets exceptionnels ou de rattrapage (147,0 millions en 2013 et 86,7 millions en 2012). Il en va de même de l'impôt à la source (19,4 millions en 2013 et 24,2 millions en 2012). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que l'an dernier (+2,7 millions/+1,2%).

Groupe 41

Patentes et concessions

-0,9 million, soit -4,6%

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+4,9 millions, soit +1,7%

Diminution due à la baisse des revenus d'intérêts du compte de clearing de la Centrale d'encaissement CEESV (-2,5 millions) et augmentation au niveau du revenu des loyers de bâtiments du patrimoine administratif - intérêts et amortissements sur les bâtiments du CHUV - (+7,2 millions).

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+52,6 millions, soit +10,9%

L'écart s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse. On relèvera notamment: les effets en lien avec la création du nouveau fonds pour les contributions de remplacement au SSCM (+4,6 millions) et l'augmentation de la part des communes au fonds PCi (+1,8 million), l'augmentation conséquente des remboursements relatifs à l'assistance judiciaire et effet de rattrapage sur l'année 2013 des notes de frais pénales qui s'explique par un recouvrement plus efficace grâce à SAP InKasso (+13,2 millions), l'augmentation des cotisations employeurs pour les PC Familles et la rente-pont (+17,2 millions), le bouclage des conventions hospitalières 2012 en 2013 à la CEESV (+8,2 millions),

l'augmentation des cotisations prélevées auprès des assurés dans le cadre de l'APG maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (+4,8 millions).

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+55,2 millions, soit +9,4%

Outre diverses diminutions, il convient de souligner l'augmentation de la part cantonale à l'IFD (+39,2 millions), de la part cantonale à l'impôt sur les frontaliers (+7,5 millions) et de la part cantonale à l'impôt anticipé (+10,0 millions).

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+33,5 millions, soit +3,0%

L'écart est dû principalement à l'augmentation des recettes liées aux 6 régimes de la facture sociale; les comptes 2013 se soldent par une facture de 649,1 millions, alors que celle de 2012 était de 611,4 millions, soit un revenu supplémentaire de +37,7 millions (hors autres effets de l'adaptation du DRPTC).

En outre, les divers autres écarts suivants sont à mettre en évidence: en 2012, le SPJ avait imputé un flux financier au titre de revenu de la Confédération au groupe 45 alors qu'en 2013 cet élément figure dans les prélèvements sur fonds au groupe 48 (-7,1 millions), une augmentation au Service de l'agriculture des contributions fédérales pour les mesures de politique agricole fédérale et cantonale (OQE) (+3,2 millions), les participations communales pour les transports publics au Service de la mobilité sont moindres eu égard au même effet constaté dans les charges (-2,4 millions).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

-0,9 million, soit -0,3%

Bien que la variation nette de ce groupe soit peu importante, quelques éléments sont à mettre en évidence: une augmentation du nombre de contrats de formation pris en compte lors du calcul des forfaits versés par la Confédération pour le financement des tâches de formation professionnelle (+1,8 million), des revenus de tiers au Service de prévoyance et d'aide sociales (RI,

placements de résidents, BRAPA (Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires), mesures d'insertion sociale) pour +4,2 millions et la baisse des subventions de l'ODM pour les demandeurs d'asile (-6,2 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+17,7 millions, soit +4,0%

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+3,5 millions, soit +7,4%

En comparaison à 2012, les écarts proviennent: de la montée en puissance du programme « 100 millions » et des prélèvements y relatifs sur les fonds pour l'énergie (+2,8 millions), en 2013 le SPJ a imputé un flux financier au titre de prélèvement sur fonds au groupe 48 alors qu'en 2012 cet élément figure dans les revenus de la Confédération au groupe 45 (+6,8 millions), diminution du prélèvement sur les fonds pour les incitations financières aux fusions des communes (-14,5 millions), augmentation du prélèvement sur les fonds de l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (assurance perte de gain maladie, APGM) (6,6 millions).

Groupe 49

Imputations internes

0,9 million, soit -10,9%

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

5. Analyse du bilan au 31 décembre 2013

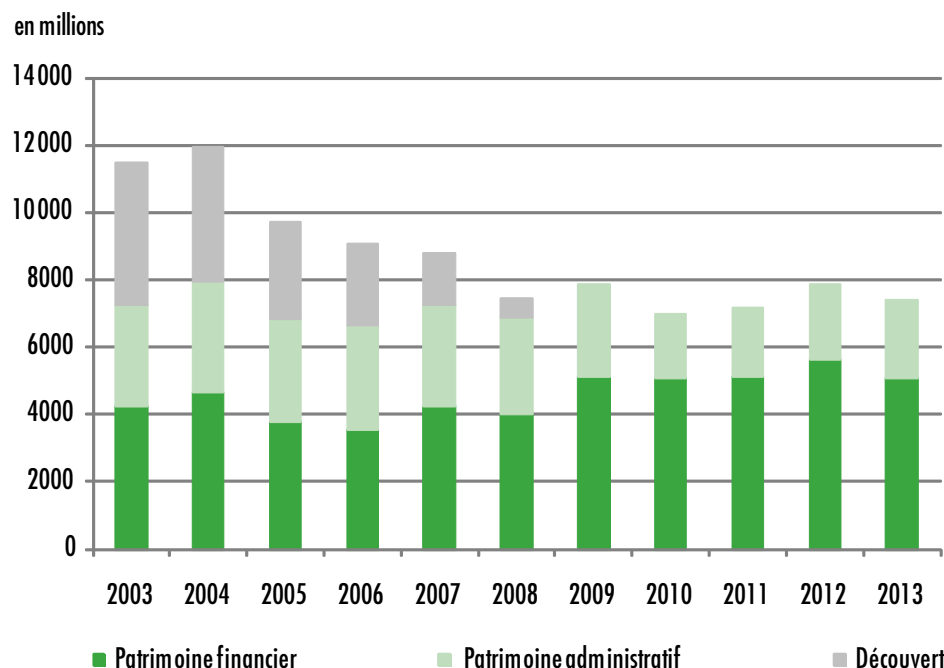
5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de

l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2003 à 2013



5.2. Variation des postes de l'actif

(En francs)

	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012	Variation	%
10 Patrimoine financier	5 072 049 312	5 655 368 537	-583 319 225	-10,3%
100 Disponibilités	2 076 305 453	2 695 727 205	-619 421 752	-23,0%
101 Débiteurs et comptes courants	2 362 559 565	2 302 636 006	59 923 558	2,6%
102 Placements	238 582 660	236 790 756	1 791 904	0,8%
103 Comptes transitoires	394 601 635	420 214 570	-25 612 935	-6,1%
11 Patrimoine administratif	2 333 426 746	2 185 158 296	148 268 450	6,8%
114 Investissements	1 239 749 574	1 148 934 309	90 815 266	7,9%
115 Prêts et participations	927 314 593	885 829 987	41 484 607	4,7%
116 Subventions d'investissement accordées	166 362 578	150 394 000	15 968 578	10,6%
Total	7 405 476 058	7 840 526 833	-435 050 775	-5,5%

La variation des disponibilités est principalement due à la diminution de liquidités placées à court terme, de 3 mois à une année au 31 décembre 2013, par rapport au 31 décembre 2012. L'augmentation des débiteurs et comptes courants découle notamment des créances d'impôts

de +58 millions, qui passent de 1724 millions au 31 décembre 2012 à 1782 millions au 31 décembre 2013. La comparaison des soldes des transitoires d'une année à l'autre permet de mettre en évidence les charges payées d'avance et les produits à recevoir. La diminution de 25,6 millions

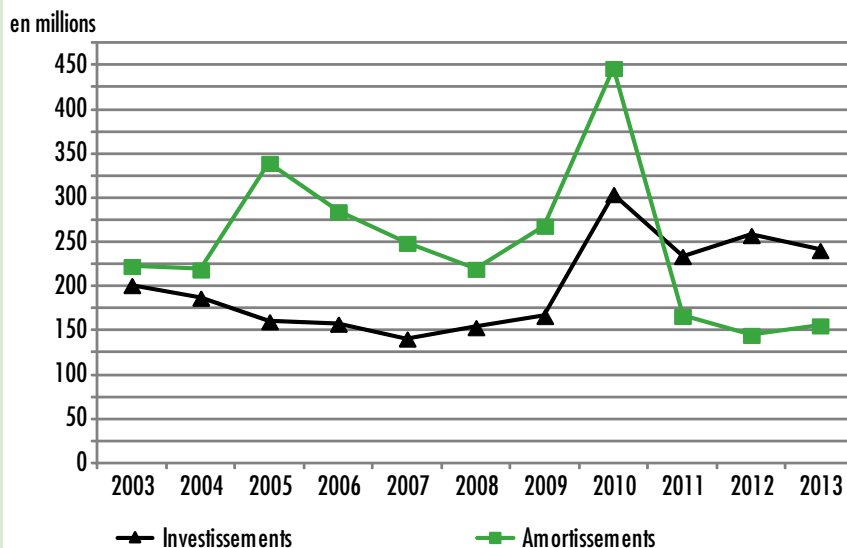
découle principalement d'une baisse de 8 millions des actifs transitoires au CHUV et d'une diminution du produit à recevoir de la Confédération pour l'impôt anticipé et l'impôt forfaitaire de 12 millions.

5.3. Investissements

Le budget des investissements 2013 prévoyait des dépenses nettes pour 320,9 millions. Au total, ce sont des dépenses effectives nettes de 240,9 millions qui ont été enregistrées dans les comptes si l'on fait abstraction des écritures dites « techniques » de 18,6 millions qui ont dû être comptabilisées pour boucler des objets.

Au final, les dépenses d'investissement nettes ont été inférieures de 80,0 millions par rapport au budget (-24,9%). Cet écart s'explique par une multitude de retards pris sur divers projets qui n'ont pu être réalisés, notamment en raison d'EMPD non rédigés ou encore non acceptés, voire de retard dans le commencement ou le déroulement des travaux. Les principaux écarts, d'un total de -40,8 millions se situent au niveau des 5 objets suivants: crédit-cadre P+R

Dépenses d'investissement et d'amortissement



Investissements au sens de la LFIN

	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012	Variation
Terrains non bâtis à amortir	255 257	538 357	-283 100
Ouvrages de génie civil à amortir	197 078 029	164 635 016	32 443 013
Bâtiments et constructions à amortir	746 406 575	692 868 979	53 537 596
Forêts – investissements à amortir	18 878 303	19 449 396	-571 093
Mobilier et installations à amortir	54 185 207	55 127 953	-942 746
Autres investissements à amortir	15 917 850	15 756 044	161 806
Total	1 032 721 221	948 375 745	84 345 476

Autres immobilisations

	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012	Variation
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	24 027 244	24 082 244	-55 000
Immobilisations du CHUV	100 928 423	94 041 628	6 886 795
Crédits d'étude	6 680 658	7 070 812	-390 154
Forêts	25 959 218	26 016 818	-57 600
Machines et véhicules	11 680 011	12 449 357	-769 346
Inventaires	37 752 798	36 897 702	855 096
Total	207 028 353	200 558 562	6 469 791

Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN

	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012	Variation
Subventions d'inv. accordées à cantons	1 437 237	1 499 837	-62 600
Subventions d'inv. accordées à communes	145 909 644	145 707 205	202 439
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	19 015 697	3 186 958	15 828 739
Total	166 362 578	150 394 000	15 968 578

Total des investissements

Total des investissements	1 406 112 152	1 299 328 307	106 783 845
Total des investissements au sens de la LFIN	1 199 083 799	1 098 769 745	100 314 054
Total des investissements hors subventions	1 239 749 574	1 148 934 307	90 815 267

(-12,5 millions), BH05 bloc opératoire du CHUV (-9,9 millions), Bâtiment Perregaux reconstruction (-8,8 millions), Hôpital de

Cery (-5,2 millions) et remontées mécaniques Alpes vaudoises (-4,4 millions).

Outre ces éléments, certains projets ont pu avancer plus rapidement que prévu.

5.4. Variation des postes du passif

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants; la diminution de 247,9 millions s'explique principalement par celle des comptes des débiteurs non attribués (momentanément créanciers) à l'ACI. Les comptes transitoires augmentent de 594 millions, écart décou-

lant notamment de hausses en lien avec les écritures de bouclage 2013 (préfinancements de 95,6 millions et recapitalisation CPEV de 735 millions) et de baisses suite au paiement à la CPEV d'une 1^{re} tranche de 180 millions, ainsi que l'intérêt rétroactif de l'année 2012 de 54 millions.

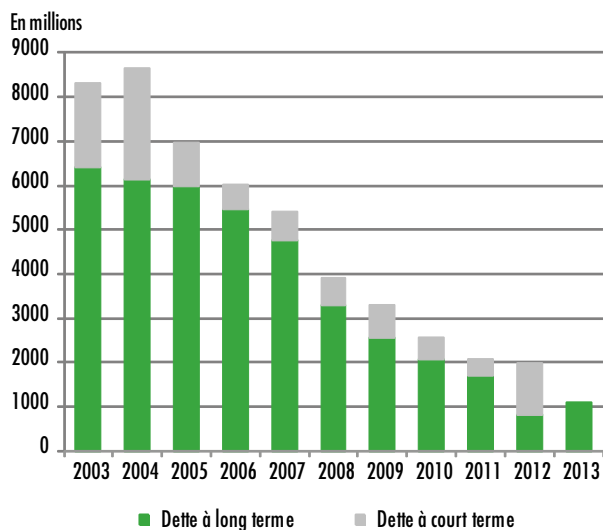
		Au 31.12.2013	Au 31.12.2012	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	6 331 569 839	6 895 484 232	-563 914 393	-8.2%
200	Engagements courants	2 314 727 518	2 562 622 704	-247 895 187	-9.7%
201	Dettes à court terme	0	1 160 000 000	-1 160 000 000	-100.0%
202	Dettes à long terme	1 075 000 000	825 000 000	250 000 000	30.3%
205	Comptes transitoires	2 941 842 321	2 347 861 527	593 980 793	25.3%
22	Fonds	413 173 757	405 388 251	7 785 506	1.9%
29	Fortune nette	660 732 462	539 654 350	121 078 112	22.4%
Total		7 405 476 058	7 840 526 833	-435 050 775	-5.5%

5.5. Dette

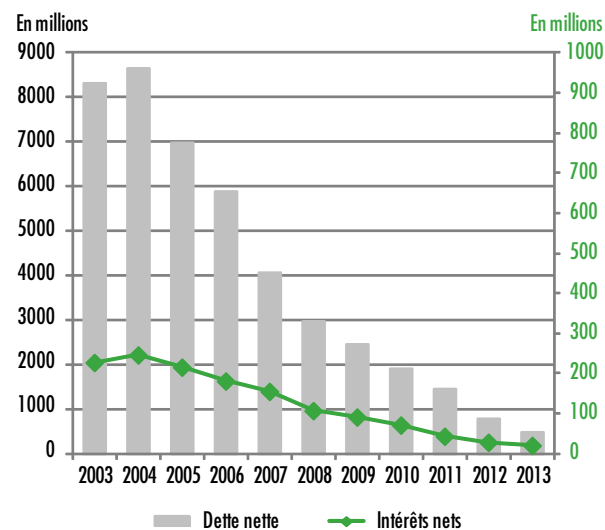
A fin 2013, la dette se situe à 475 millions contre 785 millions une année auparavant. Les remboursements des emprunts long terme prévus par le budget en 2013 se sont effectués pour un total de 1160 millions. Au vu des conditions attractives sur les marchés et des besoins de financement à long terme (recapitalisation CPEV, budget d'investissement), un nouvel emprunt public de 250 millions a

été contracté pour une durée de 20 ans à un taux nominal de 2% (taux effectif de 1,96%). Compte tenu des remboursements importants de dettes effectués en 2013, les montants sous placement sont en diminution; ils s'élèvent à 600 millions au 31.12.2013 contre 1200 millions une année auparavant. La charge d'intérêts nette diminue à 20 millions au 31.12.2013 contre 28 millions au 31.12.2012.

Evolution de la dette à court et à long terme



Evolution de la dette nette et des intérêts



Lexique

Compte de fonctionnement	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et le capital propre (fortune nette).
Dette brute	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Unité budgétaire	Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
AIU	Accord intercantonal universitaire,
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CEESV	Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois
CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DRPTC	Décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IFD	Impôt fédéral direct
LAIH	Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées
LAMaL	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LAU	Loi sur l'aide aux universités
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
mcb-a	Musée cantonal des Beaux-Arts
MP	Ministère public
ODM	Office fédéral des migrations
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OPF	Offices des poursuites et offices des faillites
PC/AVS/AI	Prestations complémentaires / Assurance vieillesse et survivants / Assurance invalidité
PCi	Protection civile
RI	Revenu d'insertion
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCL	Service des communes et du logement
SERAC	Service des affaires culturelles
SJL	Service juridique et législatif
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SR	Service des routes
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
tl	Transports publics lausanne et région
Unil	Université de Lausanne